

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à dix sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	06 Mars 2024
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	16		
Membres absents ou excusés	0		
Membres qui ont pris part à la délibération	16		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)						
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

17h à 18h30 : Intervention du Capitaine Mathieu MORDA (commandant de la compagnie de gendarmerie de Largentière) sur la vidéo-protection

Comme cela est régulièrement constaté dans les territoires équipés, l'installation de vidéo surveillance aux points stratégiques du territoire (sur les axes majeurs en amont et aux sorties des communes) peut permettre d'identifier des véhicules et des individus. Cela permet également d'éviter les atteintes à la sécurité des personnes et des biens par un effet dissuasif. Leur mise en place est à faire en partenariat avec les communes et CDC. Les images sont enregistrées et ne sont visionnées qu'en cas de besoin. Elles ont une durée de conservation de 1 mois et constituent une preuve juridique. L'installation de vidéo protection sur la voie publique est encadrée par une réglementation stricte et une autorisation préfectorale (code de la sécurité intérieure).

18h30 à 19h : Présentation appel à projet « mieux manger » 2023-2025

Dans le cadre de la labellisation PAT, un diagnostic a été réalisé sur la précarité alimentaire sur notre territoire et a conduit à répondre à l'appel à projet « mieux manger pour tous » au sein du service d'aide alimentaire « coup de pouce ». L'objectif étant de garantir un accès à une alimentation plus saine, durable et de qualité aux personnes en situation de précarité. Le plan d'action se décline en 5 axes :

- Mieux connaître la précarité alimentaire et sensibiliser le grand public,
- Améliorer l'accès à l'aide alimentaire
- Améliorer la qualité des denrées distribuées
- Développer des initiatives complémentaires à la distribution d'aide alimentaires
- Considérer l'alimentation comme un droit fondamental et un enjeu sociétal

Le cout total du projet s'élève à 234 403 € et la contribution financière de l'Etat s'élève à 187 522 €.

1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 12.12.2023 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Projet de service de location longue durée de vélos à assistance électrique + infos vélo :

• Appel à manifestation d'intérêt location vélos électriques :

Dans le cadre du programme d'action AVELO2 en faveur de la mobilité cyclable et co-financé par l'ADEME, est prévue la mise en place d'un service de location moyenne à longue durée de vélos à assistance électrique. Afin d'assurer un service de proximité et de qualité, il a été choisi de monter ce service en partenariat avec des acteurs privés du territoire. L'idée étant que ces prestataires puissent gérer le relationnel avec les usagers, la remise et la restitution des vélos, la maintenance préventive ainsi que le suivi administratif des locations et réservations, le tout en relation directe avec la CdC ASV. Les prestataires conserveront les recettes engendrées par les locations pour couvrir les dépenses qu'ils auront engagées.

Afin de recenser de façon transparente et exhaustive les acteurs locaux pouvant être intéressés par ce partenariat, un appel à manifestation d'intérêt a été émis le 29/01/23 et clôturé le 19/02/24.

A l'issue de cette consultation, trois candidatures ont été reçues :

- Ardèche Bike à Jaujac (Laurent Goblot) ;
- E-Bike à Thueyts (Frédéric Lemoine) ;
- CAPS, en cours d'installation à Prades (Frédéric Dumas).

Après analyse de leurs propositions et de leurs capacités à remplir les missions qui leur seront confiées, le Président propose de retenir les candidatures de ces trois acteurs locaux.

Une convention de mise à disposition des vélos, détaillant les modalités du partenariat et du service de location, pourra ensuite être signée entre le Président et chaque loueur.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

- Information : achat d'une flotte de vélos électriques :

Dans le cadre du projet de service de location moyenne à longue durée de vélos à assistance électrique, l'ensemble des vélocistes du bassin albenassien ont été consultés pour l'achat des vélos et équipements nécessaires. Après analyse des propositions et devis, c'est le vélociste Vélo07 qui a été retenu. La CdC ASV a ainsi commandé une flotte de 16 VAE pour un montant total de 31 304,48 € HT (co-financé à 50% par l'ADEME).

- Information : achat d'équipements de stationnement et entretien vélos :

Dans le cadre du programme d'action AVELO2, le déploiement sur le territoire d'équipements de stationnement et d'entretien pour vélos est prévu courant 2024. Suite à un diagnostic des besoins auprès de chaque commune et après analyse de plusieurs devis, une commande va être passée pour 180 arceaux, 15 bornes de recharge pour vélos électriques et 3 stations de réparation/gonflage. (Co-financé à 50% par l'ADEME).

3. Aides aux commerces 2024 :

Le Président rappelle la nouvelle convention signée avec la Région le 9.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide est de 10 % par la communauté de communes et de 20 % par la Région (plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux). Le bureau a délégation pour attribuer des subventions dans le cadre de l'enveloppe prévue au budget.

Le Président expose qu'une nouvelle demande a été reçue de M. David Dusserre pour la boulangerie-pâtisserie, alimentation, épicerie... « le fournil du tanargue » à Jaujac, le dossier a été monté par la Chambre de commerce et d'industrie. Le projet consiste en l'acquisition d'une chambre de pousse ainsi qu'une remise en conformité électrique. Il sollicite sur la base d'un montant de travaux estimés à 12 800.00 € HT, un soutien de 20% auprès de la région et 10% soit 1 280.00 € pour notre CDC.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Subventions aux associations 2024 :

Le Président propose les attributions de subventions suivantes, dans le cadre du BP 2024 :

- Subvention CIVAM :

Afin de relancer l'opération "de ferme en ferme" organisée chaque année en Ardèche au printemps, visant à valoriser les producteurs du territoire, la fédération départementale des CIVAM sollicite une aide financière de la CdC. Une ferme ouverte a eu lieu à l'automne à la ferme du Clos Bonnaud à Montpezat-sous-Bauzon, en partenariat avec l'office de tourisme, pour présenter l'évènement et encourager des producteurs du territoire à participer à l'édition 2024. Afin de soutenir l'organisation de la manifestation « De ferme en ferme » en avril 2024, il est proposé d'allouer une subvention de 500 €.

- Subvention FORMAT Danse :

La CdC ASV a renouvelé en 2023 la convention pluriannuelle d'objectifs (2023-2025) qui la lie à FORMAT. Cette convention répond aux objectifs de la CdC ASV en matière de soutien aux acteurs culturels et de structuration d'une politique culturelle communautaire. Dans ce cadre, une subvention annuelle est accordée à l'association pour soutenir son projet artistique. Conformément aux objectifs de la convention, il est proposé d'attribuer à FORMAT une subvention de 4 000 € pour l'année 2024.

- Subvention Salon du livre de jeunesse de Jaujac :

Du 30 mai au 1^{er} juin 2024 se déroulera la troisième édition du salon du livre de jeunesse de Jaujac sur le thème « L'eau dans tous ses états ». Une nouvelle équipe d'organisateur se mobilise pour rendre accessible l'accès au livre et à la lecture, notamment aux plus jeunes. Neuf auteurs/illustrateurs et deux maisons d'édition seront présents pour animer des rencontres scolaires et des ateliers. Plusieurs écoles primaires de l'intercommunalité, les classes de 6^{ème} du collège de Montpezat, ainsi que les enfants fréquentant le centre de loisirs et les structures petite enfance participeront aux propositions du salon (prix Bosses de Chameau, rencontre d'un auteur/illustrateur et/ou venue sur le salon). Sur le territoire, quelques bibliothèques bénéficieront également de rencontres ou de prêts de livres. Le samedi 1^{er} juin sera une journée dédiée au tout public avec une dizaine d'ateliers gratuits.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 250€ (comme l'année dernière), ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 223 € pour l'achat d'une malle de livres du Prix Bosses de Chameau qui seront diffusés dans les écoles et bibliothèques du territoire, soit une subvention globale de 1 473 €.

- Subvention 10ème édition du festival M et H

Le festival « M et H » se déroule chaque année depuis 2015, en réunissant des établissements médico-sociaux et des artistes professionnels, dans le but de créer un spectacle. La dixième édition de ce projet artistique et culturel réunit plusieurs établissements médico-sociaux des associations Béthanie, APATPH et ADAPEI, parmi lesquels le Service d'Accueil de Jour (SAJ) les Babelous de Lalevade-d'Ardèche. La création artistique de cette année sera basée sur une rétrospective des neuf années de création de « M et H », et associera les artistes ardéchois suivants : duo Bul'' (les musiciens Samuel Taussat et Jean-Daniel Talma), Yvan Gascon (danseur chorégraphe), André Salam (artiste illustrateur), et Anne Bourreau (artiste plasticienne). Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros.

- Subvention judo Jaujac 2023-2024 :

(Aide exceptionnelle formation entraîneur)

Outre la demande de soutien au fonctionnement au club pour les 25 licenciés de moins de 18 ans résidant sur le territoire de la communauté de communes (500 €), l'association sollicite la communauté de communes pour une aide exceptionnelle afin de participer au financement d'un encadrant en formation BBJEPS en contrat d'apprentissage, qui revient à 800 € sur l'année pour Jaujac, en partenariat avec les clubs de Thueyts et Aubenas. Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros et une aide exceptionnelle de 800 €.

- Subvention Trail Chaussée des géants :

La 11^{ème} édition du trail de la chaussée des géants aura lieu le samedi 1er juin 2024. Plus de 1000 coureurs pourront parcourir les sentiers au choix sur 3 formats proposés : 51 kms, 20 kms et 10 kms. L'association du trail de la chaussée des géants mobilise de nombreux bénévoles soutenant l'organisation pour accueillir coureurs et accompagnants. La communauté de communes a été sollicitée pour un partenariat. Compte-tenu de l'intérêt intercommunal de ce trail qui d'une part draine durant ce Week end beaucoup de monde sur notre communauté de communes et d'autre part participe à la promotion touristique de notre territoire, il est proposé de soutenir cette manifestation à hauteur de 5 000.00 € dont 3 000.00 € de subvention en aide directe et environ 2 000.00 € évalués en aide indirecte (soutien logistique avec l'intervention de personnel technique et le prêt de matériel barnums, barrières, conteneurs, véhicules, prêt des vestiaires du stade, débroussaillage ...). Une convention de partenariat sera passée avec l'association du trail de la chaussée des géants.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Travaux voirie 2024 : attribution marchés subséquents à l'accord cadre :

Suite à la reconduction de l'accord cadre du marché de voirie aux trois meilleures offres (EUROVIA, SATP et COLAS), une consultation a été lancée pour la réalisation de 5 marchés subséquents pour les travaux de voirie 2024. Le Président précise qu'il va attribuer le marché subséquent 2.2024 (Barnas + Thueyts) à l'entreprise EUROVIA pour 88 226.88 € (par délégation du conseil communautaire pour les marchés de moins de 90 000 € HT). Il propose de déclarer l'offre de COLAS irrégulière pour le marché 2.2024 car l'entreprise a modifié le dossier de consultation, et il propose de valider les offres suivantes :

Marchés subséquents	Attributaires proposés	Montants maximum HT
Marché subséquent 1.2024 (Jaujac + Pont de Labeaume)	EUROVIA	91 430.96 €
Marché subséquent 3.2024 (Lalevade d'Ardèche + Prades)	EUROVIA	98 549.90 €
Marché subséquent 4.2024 (Meyras + Montpezat sous Bauzon)	SATP	137 999.47 €
Marché subséquent 5.2024 (Burzet + Chirols + St Pierre de Colombier)	SATP	154 506.13 €

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Ardèche Loisirs Patrimoine : convention de partenariat Pass Ardèche 2024 avec Office de Tourisme :

Le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire du 16/07/2020 n°36 donnant délégation au Bureau communautaire pour le suivi et la reconduction des conventions avec Ardèche Loisirs Patrimoine.

Monsieur le Président expose au Bureau communautaire que le partenariat avec Ardèche Loisirs Patrimoine concerne aussi la vente du pass'Ardèche dans les offices de tourisme. L'Office de Tourisme encaissera les recettes de la vente du Pass Ardèche diminuée de la commission de 10% destinée à l'OT selon une périodicité et des modalités précisées dans la convention de partenariat.

Le Président propose au Bureau communautaire d'acter le principe de vente dans les offices de tourisme du Pass'Ardèche selon les modalités définies dans la convention.

Les Pass'Ardèche pour 2024 sont conditionnés comme suit :

- 3 jours ou 72 heures à 46 €
- 6 jours ou 144 h à 60 €
- annuel ou 365 jours à 79 €.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. Projet « centre de loisirs dehors » :

La pandémie de COVID et le confinement ont développé la réflexion des animateurs du centre de loisirs intercommunal sur l'investissement plus régulier des espaces extérieurs et sur le besoin de lien des enfants et des jeunes avec leur environnement. Les enfants et les jeunes accueillis par le centre de loisirs fréquentent ainsi régulièrement un terrain communal à proximité immédiate du centre de loisirs (clairière bordée par un chemin de randonnée).

Dans la perspective de renforcer les activités sportives, de loisirs et artistiques en extérieur, la communauté de communes a sollicité le collectif "atelier Bivouac" (paysagistes artistes) pour accompagner les jeunes du centre de loisirs dans la co-conception et la co-construction d'aménagements sur-mesure. Le projet se déroulera tout au long des trois semaines de résidence de l'atelier Bivouac sur le territoire. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 31 128€ TTC, réparti comme suit :

- communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans : 12 378€
- commune de Fabras : 3 750 € (aide directe et/ou indirecte par mise à disposition de personnel et matériel)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles : 10 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 5 000 €.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

8. Divers :

Elections européennes : Mr Ginevra propose de centraliser les résultats à la salle polyvalente de Lalevade et les porter à la sous-préfecture le 9 juin 2024 au soir pour les communes qui le souhaitent.

Fonds de concours : une ligne budgétaire sera inscrite au BP 2024 afin de permettre aux communes de demander un fonds de concours à la CDC pour des projets communaux, plafonné à 60 000 euros maximum par commune pour 2024 et 2025.

Zone accélération énergies renouvelables : la commune de Barnas a délibéré. Ce point sera abordé lors du débat annuel d'urbanisme.

Nuit du sport : le président rappelle que la nuit du sport aura lieu le samedi 30.03.2024 au gymnase de Montpezat et pour différentes activités extérieures dans différentes communes.

La séance est levée à 20 h 40.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.

